



Organisme intercantonal de certification
Interkantonale Zertifizierungsstelle
Organismo intercantonale di certificazione

CERTIFICAT



L'Organisme Intercantonal de Certification OIC, sur la base des résultats de la vérification de la conformité, atteste que les exigences fixées dans

Les lignes directrices pour les marques régionales selon les parties A (Vers.11), B1 (Vers. 11), B2 (Vers. 3), B3 (Vers. 1), B4 (Vers.1), C1 (Vers. 4), C2 (Vers.1) et C3 (Vers. 2) en utilisation par «Das Beste des Region» et le règlement faitier national pour le label Migros «De la Région» en utilisation par Migros Aare (Edition 14)

sont respectées par:

Marmy Viande en Gros SA
Chemin des Marais 10
1470 Estavayer-le-Lac

Ce certificat est valable pour les groupes de produits et les produits suivants, et autorise l'entreprise susmentionnée d'utiliser la marque figurant à gauche:

Viandes et produits carnés

Ce certificat est valable jusqu'au 31 décembre 2022
No enregistrement OIC-ADR-AARE-UTI-1-1221-18831
Lausanne, le 21 décembre 2021

Organisme Intercantonal de Certification OIC

David Aeschlimann
Président

Robin Zambaz
Directeur

Ce certificat est valable jusqu'à l'émission d'un nouveau certificat et sous réserve d'un retrait de certification. Toute modification ou utilisation abusive est prohibée.